

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE



OBJET : DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE AU PREMIER ADJOINT

Le Maire de la Commune de Vaujany,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal a été renouvelé le 15 mars 2020 ;

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal de Vaujany en date du 27 mai 2020 ;

VU les délibérations n°04-270520-02 et 04-270520-04 du 27 mai 2020 élisant le Maire et les trois adjoints ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal du 27 mai 2020 a élu Madame Mariane MICHEL en tant que 1^{ère} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT que Madame Mariane MICHEL occupe dès lors la fonction de 1^{ère} Adjointe ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'administration communale, de déléguer un certain nombre de compétences aux adjoints au Maire ;

ARRETE

Article 1er :

Délégation de fonction assortie de délégation de signature est donnée à *Madame Mariane MICHEL*, 1^{ère} Adjointe de la Commune de Vaujany, à l'effet de prendre les décisions, signer les actes et correspondances courantes dans les domaines et limites suivants :

- Animation du SERVICE CULTUREL, du POLE ENFANCE et des SERVICES SOCIAUX :
 - Gestion des effectifs en relation avec les responsables concernés,
 - Suivi et contrôle de la bonne exécution des décisions du Conseil municipal en relation avec l'encadrement et de la qualité du service public rendu à la population,
 - Remontée d'informations du fonctionnement de ces services à l'ensemble des Elus.
 - Signature des bons de commandes, des bordereaux de paiement et de recettes afférents aux services culturels et sociaux dans la limite de quinze mille euros TTC unitaire (15 000 € TTC)
- Animation de la commission communale VIE LOCALE ; suivi et gestion des affaires sociales de la Commune : lien social, logement, vie scolaire ; suivi et mise en œuvre des directives préfectorales dans les domaines précités.
- Relation avec les instances de tutelle tant culturelles que sociales,
- Participation active aux décisions relatives au fonctionnement quotidien de la Commune;

Article 2 :

Délégation de signature est également donnée, à *Madame Mariane MICHEL*, 1^{ère} Adjointe de la Commune de Vaujany, pour les affaires exclusivement énumérées ci-après, qu'elle exercera conformément à la réglementation en vigueur, en cas d'indisponibilité du Maire :

- Délivrance des extraits et des expéditions du registre des délibérations du Conseil Municipal ;
- Délivrance des extraits et des expéditions du registre des arrêtés municipaux ;

- Délivrance des autorisations et actes relatifs au droit d'occupation des sols ;
- Délivrance des extraits de la matrice cadastrale et du registre des états de section, ainsi que des relevés d'ordre cadastral ;
- Délivrance des documents d'état-civil pour la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état-civil, de même que pour tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus ;
- Célébrations de mariages;
- Délivrance des certificats de conformité ou de copies conformes ;
- Légalisation de signature dans les conditions prévues à l'article L. 2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- Tous documents à usage interne des services communaux;
- Toutes correspondances portant décisions;
- Signature des bordereaux de paiement et de recettes sans limite de montant pour l'ensemble des budgets communaux;
- Toutes décisions dans le cadre du PIDA et du PCS;

Article 3 :

Ces délégations sont données par le Maire, sous sa responsabilité et son contrôle. Elles ont le caractère de délégations de fonctions et de signatures. Elles peuvent être rapportées à tout moment.

Article 4 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le Département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Monsieur le Préfet de l'Isère
- Madame la Trésorière de Bourg d'Oisans
- L'intéressée
- Les services municipaux

Pour en assurer, chacun en ce qui le concerne, son exécution

Spécimen du Paraphe et de la Signature de la 1^{ère} Adjointe

Fait à Vaujany, le 25 août 2020



Le Maire,

Yves GENEVOIS

Transmis en Préfecture le : 28/08/20

Affiché le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VAUJANY MAIRIE

Utilisateur : BARD Céline

Paramètre de la transaction :

| | |
|---|---|
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte : | Actes réglementaires |
| Numéro de l'acte : | 2020_60_R |
| Date de la décision : | 2020-08-25 00:00:00+02 |
| Objet : | Délégation de fonction et de signature au premier adjoint |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 5.4 - Delegation de fonctions |
| Identifiant unique : | 038-213805278-20200825-2020_60_R-AR |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| Nom métier : | | |
| 038-213805278-20200825-2020_60_R-AR-1-1_0.xml | text/xml | 877 |
| Nom original : | | |
| Arrêté 2020-60-R Délégation de fonction et signature au 1er Adjoint.pdf | application/pdf | 523550 |
| Nom métier : | | |
| 99_AR-038-213805278-20200825-2020_60_R-AR-1-1_1.pdf | application/pdf | 523550 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté | 28 août 2020 à 11h53min28s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 28 août 2020 à 11h53min34s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 28 août 2020 à 11h53min38s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 28 août 2020 à 11h53min48s | Reçu par le MI le 2020-08-28 |